

ZÉRO DE CONDUITE

À situation exceptionnelle, moyens exceptionnels-normaux ?

Tous et toutes en grève

le 26 janvier

Depuis la rentrée de septembre, le ras-le-bol face au mépris de notre hiérarchie, la colère et l'épuisement sont profonds chez l'ensemble des travailleurs et des travailleuses de l'éducation. Nous nous évertuons depuis des mois à tenter de mettre en œuvre des protocoles – aujourd'hui « renforcés » mais toujours sans moyens – afin de protéger notre santé, celle des élèves et de leurs proches. Beaucoup de personnels, d'équipes, d'établissements, mais aussi d'enfants, se trouvent aujourd'hui au bord de l'implosion. Si nous voulons l'éviter, il nous faut du temps en commun et des moyens. L'urgence serait là, et non pas dans une énième salve d'évaluations nationales en CP, en maternelle ou ailleurs (énième changement du Bac...). Et encore moins dans une nouvelle offensive contre les réseaux d'éducation prioritaire.

Y'A DE L'EAU DANS LE GAZ À TOUS LES ÉTAGES

Le manque de remplaçantes et de remplaçants dans les équipes enseignantes, d'ATE, d'animation, les AESH, les AED s'ajoute au manque de personnel déjà existant. Cela cause de constants dysfonctionnements et pèse sur tout le monde.

Le désarroi et l'anxiété des élèves, dans ce contexte difficile, s'ajoutent aux effets du confinement sur le plan scolaire et social. La nécessité de rétablir un cadre de travail serein, de pouvoir échanger en petits groupes, d'utiliser des outils particuliers (théâtre, arts visuels...) implique des moyens. Cela impose des

Bulletin du syndicat CNT des Travailleur.se.s de l'éducation - Paris

aménagements du temps scolaire et périscolaire, comme du temps de travail des personnels, ainsi que des moyens humains via un renfort du personnel des équipes éducatives (PVP, AESH, ASEM, AED, profs). Nous voulons travailler avec des RASED complets, solliciter des interventions extérieures et donc disposer de davantage de temps pour organiser ce travail.

Face à cette situation exceptionnelle, il nous faut des moyens exceptionnels (normaux ?). Et ce n'est pas le télé-travail qui pourra répondre à ces besoins. Il faudrait déjà avoir tous les moyens qu'on devrait avoir en tout temps.

NE LES LAISSONS PLUS FAIRE

Au moment de l'assassinat de notre collègue Samuel Paty, Blanquer s'est présenté en grand défenseur des libertés, mais dans les faits la liberté pédagogique est régulièrement attaquée. Il parle déjà d'imposer un nouveau manuel scolaire produit par le ministère lui-même ! Il veut faire de nous de simples exécutant-es de méthodes venue de sa neuroscience et du prêt-à-penser de l'Institut Montaigne.

L'article 1 de la loi sur « l'école de la confiance », c'est taisez-vous. Face aux mobilisations des lycéennes, des lycéens et des profs, c'est la répression policière ou administrative. La seule réponse que Blanquer, Macron et leur clique semblent capables de fournir face à notre désarroi ou notre colère, c'est la privation de libertés et la répression, à l'image de la loi sécurité globale.

Ne les laissons plus faire !

BLANQUER, VERS LE BURN OUT ?



Nous revendiquons :

Concernant la protection des personnels et des élèves :

- L'ouverture à la campagne de vaccination, non obligatoire, de tous les travailleurs et de toutes les travailleuses de l'éducation, quel que soit leur statut, comme à toutes celles et ceux recevant du public ;
- La mise à disposition de matériel de protection (masques FFP2 et chirurgicaux, blouses) pour l'ensemble des personnels exposés (enseignantes, enseignants, AESH, ATE...), en quantité suffisante (au moins 2 par jour) ;
- La mise à disposition de matériel de désinfection en quantité suffisante dans toutes les salles accueillant des élèves (gel hydro-alcoolique, lingettes désinfectantes, produit virucide) ;
- La mise à disposition de grandes quantités de masques jetables pour les enfants, de taille adaptée, afin de pallier aux difficultés à trouver des masques pour les familles ou à les laver quotidiennement ;
- Personnel en nombre suffisant et gérant en transparence les signalements des cas de contaminations et cas contacts dans les établissements scolaires pour l'ensemble des personnels intervenant dans les écoles, sans outrepasser le nécessaire secret médical ;
- La suppression du jour de carence ainsi que la reconnaissance de la COVID-19 en tant que maladie professionnelle.

Concernant les moyens nécessaires au bon fonctionnement des écoles :

- La mise à disposition de masques transparents et de produits nettoyants pour tous les personnels éducatifs intervenant auprès des élèves du primaire particulièrement en cycle 1 et 2, ULIS, UPE2A (y compris pour les Asems, AESH, RASED...);
- Le rétablissement de l'autorisation des réunions à l'école (conseil enseignant, d'école), dans le respect des gestes barrière ;
- Le recrutement d'enseignantes et enseignants, à

- commencer par les candidates et les candidats admis sur les listes complémentaires des concours ;
- L'embauche de personnels de toutes catégories à la hauteur des besoins et de façon pérenne pour celles et ceux qui le souhaitent (titularisation) : agents d'entretien, AED, AESH, médecins, infirmières et infirmiers scolaires, assistantes et assistants sociaux ;
- Le maintien des missions des collègues des RASED et non leur réaffectation sur des missions de remplacement ;
- Le renfort et la pérennisation des équipes de RASED, de médecine scolaire et de travail social dans toutes les écoles, afin de répondre aux besoins des élèves et des familles ;



- La mise en place de temps banalisés réguliers, notamment à chaque nouvelle annonce faisant évoluer les conditions d'accueil, afin de pouvoir préparer de façon coordonnée l'accueil des équipes (enseignante, périscolaire, AESH, ATE, AED...);

• Le retour à la semaine de 4 jours, afin de limiter les déplacements donc les risques pour les personnels et les élèves, entre autres ;

- La réorganisation et l'augmentation des locaux accueillant des enfants, sans augmenter la quantité de bitume, sans poursuivre l'urbanisation.

Concernant la reconnaissance de la charge de travail des personnels :

- Augmentation de salaires pour tous et toutes, quel que soit le statut ;
- Prise en charge par l'employeur du matériel informatique professionnel nécessaire (achat du matériel, des logiciels et des frais de connexion) pouvant servir dans les locaux ou à distance ;
- Pas d'injonction de travail à distance. Maintenir le lien avec les élèves, oui. Provoquer des consommations exponentielles d'écran, non. Ce ne sont pas nos missions d'enseignement.

Tous et toutes en grève le 26 janvier

CLASSES EN LUTTE
Bulletin mensuel gratuit de la CNT éducation.
Pour recevoir Classes en lutte gratuitement tous les mois par e-mail, écrivez à l'adresse : classesenlutte@cnt-f.org



Radio libertaria
Retrouvez-nous sur Radio libertaria 89.4
Deuxième mardi du mois de 20h30 à 22h30

Zéro de conduite
33 rue des Vignoles
75020 Paris
www.cnt-f.org/fte
mail : educ.rp@cnt-f.org
06 08 80 78 86



Zéro de conduite (Confédération nationale du travail, syndicats de l'éducation Île de France) : CPPAP en cours, directeur de publication : X. Souciers, TGI Créteil n°03/40. Imprimé par nos soins